



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

Annexe F.1

Groupe Le Conservateur

Résultats au 31.12.2023

Présenté au Conseil de surveillance du 28.03.2024

F.1.1 Déclarations quantitatives Groupe

F.1.1.1a Groupe / SII / QRT S.32.01.22 - Entreprises entrant dans le périmètre du groupe partie 1

	Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
	Co010	Co020	Co030	Co040	Co050	Co060	Co070	Co080
1	France	969500HKAYZDEBVK	1 – LEI	Les Assurances Mutuelles Le Conservateur	1 – Entreprise d'assurance vie	Société d'assurance mutuelle	1 – Mutuelle	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
2	France	969500TWN9AO9K7D	1 – LEI	Les Associations Mutuelles Le Conservateur	1 – Entreprise d'assurance vie	Société d'assurance mutuelle	1 – Mutuelle	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
3	France	9695007F3XAONPDW	1 – LEI	Conservateur Finance	8 – Établissement de crédit, entreprise d'assurance	Société anonyme	2 – Non mutuelle	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
4	France	331 997 430	2 – Code spécifique	SCI Le Conservateur	10 – Entreprise de services auxiliaires au secteur financier	Société civile immobilière	2 – Non mutuelle	
5	France	405 007 964	2 – Code spécifique	Conservateur Patrimoine	10 – Entreprise de services auxiliaires au secteur financier	Société à responsabilité limitée	2 – Non mutuelle	
6	France	981 897 689	2 – Code spécifique	Conservateur Assurances Immobilières	10 – Entreprise de services auxiliaires au secteur financier	Société par actions simplifiée	2 – Non mutuelle	

F.1.1.1b Groupe / SII / QRT S.32.01.22 - Entreprises entrant dans le périmètre du groupe partie 2

	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
	% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
	Co180	Co190	Co200	Co210	Co220	Co230	Co240	Co250	Co260
1		100	100		1 – Dominante	100	1 – Incluse dans le contrôle du groupe		1 – Première méthode: consolidation intégrale
2		100	100		1 – Dominante	100	1 – Incluse dans le contrôle du groupe		1 – Première méthode: consolidation intégrale
3	80	100	80		1 – Dominante	80	1 – Incluse dans le contrôle du groupe		4 – Première méthode: règles sectorielles
4	100	100	100		1 – Dominante	100	1 – Incluse dans le contrôle du groupe		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
5	100	100	100		1 – Dominante	100	1 – Incluse dans le contrôle du groupe		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
6	100	100	100		1 – Dominante	100	1 – Incluse dans le contrôle du groupe		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée

F.1.1.2a Groupe / SII / QRT S.02.01.02 - Bilan Actifs

		C0010
Actifs		0
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédents du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	46 843
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 663 998
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	110 097
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	416
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	416
Obligations	R0130	2 064 815
Obligations d'État	R0140	601 579
Obligations d'entreprise	R0150	1 398 972
Titres structurés	R0160	64 265
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	438 285
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	50 385
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	7 024 388
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	21 713
Avances sur police	R0240	21 707
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	6
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-4 150
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0

		C0010
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-4 150
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-4 150
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 492
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	591
Autres créances (hors assurance)	R0380	59 331
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	244 465
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	22
Total de l'actif	R0500	10 065 692

F.1.1.2b Groupe / SII / QRT S.02.01.02 - Bilan Passifs

		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie	R0520	0
Provisions techniques ca	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (si)	R0560	0
Provisions techniques ca	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et	R0600	2 610 505
Provisions techniques santé (si)	R0610	0
Provisions techniques ca	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 610 505
Provisions techniques ca	R0660	106 375
Meilleure estimation	R0670	2 493 720
Marge de risque	R0680	10 409
Provisions techniques UC et indexés	R0690	7 040 767
Provisions techniques calculées	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	6 988 625

F.1.1.4 Groupe / SII / QRT S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

Sans objet car la totalité des primes est comptabilisée sur la France.

F.1.1.5 Groupe / SII / QRT S.22.01.22 - Mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 651 272			5 589	
Fonds propres de base	R0020	328 863			-7 008	
Fonds propres éligibles pour couvrir le	R0050	311 161			-7 268	
Capital de solvabilité requis	R0090	134 645			-2 867	

F.1.1.6.1 Groupe / SII / QRT S.23.01.22 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 182	5 182			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	50 514	50 514			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					

		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	267 197	267 197			
Passifs subordonnés	R0140					
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					

		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	16 657	16 657			
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	1 045				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	5 970	5 970			
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	16 657	16 657			
Total déductions	R0280	22 627	22 627			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	311 161	311 161			
Fonds propres auxiliaires						

		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					

		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Réserve de réconciliation	R0410	5 970	5 970			
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	5 970	5 970			
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					

		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	305 191				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	305 191				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	305 191				
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	305 191				
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	60 829				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	502%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	311 161				
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	134 645				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	231%				

F.1.1.6.2 Groupe / SII / QRT S.23.01.22 - Réserve de réconciliation

		C0060				
Réserve de réconciliation						
Excédent d'actif sur passif	R0700	328 863				
Actions propres (détenues direct	R0710					
Dividendes, distributions et char	R0720					
Autres éléments de fonds propre	R0730	55 695				
Ajustement pour les éléments de	R0740	0				
Autres fonds propres non dispon	R0750					
Réserve de réconciliation	R0760	273 167				
Bénéfices attendus						
Bénéfices attendus inclus dans le	R0770	41 815				
Bénéfices attendus inclus dans le	R0780					
Total bénéfices attendus inclus da	R0790	41 815				

F.1.1.7.1 Groupe / SII / QRT S.25.01.22 - Formule Standard - SCR de base

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	335 100	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 671	
Risque de souscription en vie	R0030	274 240	
Risque de souscription en santé	R0040	0	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	
Diversification	R0060	-131 373	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	485 638	

F.1.1.7.2 Groupe / SII / QRT S.25.01.22 - Formule Standard - SCR

		C0110
Risque opérationnel	R0130	23 520
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-379 377
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	129 781
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	129 781
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-modu	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis n	R0410	129 781
Total du capital de solvabilité requis n	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis n	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
	R0470	63 796
Informations sur les autres entités		

		Co110
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	4 864
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	4 864
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	0
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0
SCR global		0
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0,00
Capital de solvabilité requis	R0570	134 645

F.1.1.8 Groupe / SII / QRT S.25.02.22 / Capital de solvabilité - Formule Standard et modèle interne partiel

Non applicable.

F.1.1.9 Groupe / SII / QRT S.25.03.22 / Capital de solvabilité - modèle interne intégral

Non applicable.

F.1.2. Déclarations quantitatives des Associations Mutuelles Le Conservateur

F.1.2.1a ASSO / SII / QRT S.02.01.02 - Bilan Actifs

		C0010
Actifs		0
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	2 623
Excédents du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	35 141
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	67 611
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 395
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	60 005
Obligations d'État	R0140	7 662
Obligations d'entreprise	R0150	52 343
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	451
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	760
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	4 137 496
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0

		C0010
Vie et santé similaire à la vie, hors santé UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 534
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	45 521
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	212 333
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	4 502 258

F.1.2.1b ASSO / SII / QRT S.02.01.02 - Bilan Passifs

		C0010
Passifs		0
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	78 856
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	78 856
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	78 856
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	4 344 428
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0

		C0010
Meilleure estimation	R0710	4 338 698
Marge de risque	R0720	5 730
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	479
Provisions pour retraite	R0760	632
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	23
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	33 289
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	4 457 707
Excédent d'actif sur passif	R1000	44 552

F.1.2.2 ASSO / SII / QRT S.05.01.02.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410			416 963						416 963
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500			416 963						416 963
Primes acquises										
Brut	R1510			416 963						416 963
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600			416 963						416 963
Charge des sinistres										
Brut	R1610			335 921						335 921
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700			335 921						335 921
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées										
Dépenses engagées	R1900			57 293						57 293
Autres dépenses										
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									57 293

F.1.2.3 ASSO / SII / QRT S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

Sans objet car la totalité des primes est comptabilisée sur la France.

F.1.2.4 ASSO / SII / QRT S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie		Revenus déduits des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070				C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	78 856									78 856
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030			4 338 698							4 338 698
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080										
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total	R0090			4 338 698							4 338 698
Marge de risque	R0100		5 730								5 730
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110										
Meilleure estimation	R0120										
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200	78 856	4 344 428								4 423 284

F.1.2.5 ASSO / SII / QRT S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Non applicable

F.1.2.6 ASSO / SII / QRT S.19.01.21 - Triangles de développement en assurance non vie

Non applicable

F.1.2.7 ASSO / SII / QRT S.22.01.21 - Mesures transitoires

Non reporté

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	2 678	2 678			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	39 251	39 251			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	2 623				2 623
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	243				
Déductions						

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290					
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles	R0500	44 309	41 686			2 623
Total des fonds propres disponibles	R0510	41 686	41 686			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	43 760	41 686			2 074
Total des fonds propres éligibles	R0550	41 686	41 686			
Capital de solvabilité requis	R0580	13 827				
Minimum de capital requis	R0600	6 222				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	316%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	670%				

F.1.2.8.2 ASSO / SII / QRT S.23.01.01 - Réserve de réconciliation

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	44 552	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 301	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	39 251	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	37 544	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	37 544	

F.1.2.9.1 ASSO / SII / QRT S.25.01.21.01 - Formule Standard - SCR de base

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	3 067	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 296	
Risque de souscription en vie	R0030	2 006	
Risque de souscription en santé	R0040	0	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	
Diversification	R0060	-2 754	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	7 615	

F.1.2.9.2 ASSO / SII / QRT S.25.01.21.02 - Formule Standard - SCR

		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 212
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	13 827
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	13 827
Autres informations sur le SCR		XXXXXX
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	13 827
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

F.1.2.10 ASSO / SII / QRT S.25.02.21 Capital de solvabilité requis – Formule Standard et modèle interne partiel

Non applicable

F.1.2.11 ASSO / SII / QRT S.25.03.21 - Capital de solvabilité requis en modèle interne intégral

Non applicable

F.1.2.12.1a ASSO / SII / QRT S.28.01.01 - MCR Linéaire

		C0040
Résultat MCRL	R0200	33 289

F.1.2.12.1b ASSO / SII / QRT S.28.01.01 - MCR de base

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	78 856	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	4 338 698	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

F.1.2.12.2 ASSO / SII / QRT S.28.01.01 - MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	33 289
Capital de solvabilité requis	R0310	13 827
Plafond du MCR	R0320	6 222
Plancher du MCR	R0330	3 457
MCR combiné	R0340	6 222
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	6 222

F.1.3 Déclarations quantitatives des Assurances Mutuelles Le Conservateur

F.1.3.1a ASSU / SII / QRT S.02.01.02 - Bilan Actifs

		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédents du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	11 434
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	2 607 035
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	60 527
Actions	R0100	416
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	416
Obligations	R0130	2 003 712
Obligations d'État	R0140	592 900
Obligations d'entreprise	R0150	1 346 547
Titres structurés	R0160	64 265
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	501 797
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	40 584
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2 886 892
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	21 713
Avances sur police	R0240	21 707
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	6
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-4 150
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-4 150
Santé similaire à la vie	R0320	0

		C0010
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-4 150
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 526
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	591
Autres créances (hors assurance)	R0380	15 822
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore pavé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	24 753
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	5 565 617

F.1.3.1b ASSU / SII / QRT S.02.01.02 - Bilan Passifs

Passifs		Co010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
Provisions techniques non-vie	R0520	0
Provisions techniques ca	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (si	R0560	0
Provisions techniques ca	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et	R0600	2 537 292
Provisions techniques santé (si	R0610	0
Provisions techniques ca	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie	R0650	2 537 292
(hors santé, UC et indexés)		
Provisions techniques ca	R0660	25 622 539
Meilleure estimation	R0670	2 493 720
Marge de risque	R0680	10 409
Provisions techniques UC et indexés	R0690	2 696 339
Provisions techniques calculées	R0700	7 539 541
Meilleure estimation	R0710	2 649 928
Marge de risque	R0720	46 412
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions t	R0750	584
Provisions pour retraite	R0760	1 261
Dépôts des réassureurs	R0770	513
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de c	R0800	0
Dettes financières autres que celles	R0810	0
envers les établissements de crédit		
Dettes nées d'opérations d'assurance	R0820	6 552
Dettes nées d'opérations de réassur	R0830	301
Autres dettes (hors assurance)	R0840	33 241
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dan	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans	R0880	0
Total du passif	R0900	5 276 084
Excédent d'actif sur passif	R1000	289 533

F.1.3.2 ASSU / SII / QRT S.05.01.02.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance maladie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410		192 128	331 917	4 253					528 297
Part des réassureurs	R1420		34 836		411					35 246
Net	R1500	0	157 292	331 917	3 842	0	0	0	0	493 051
Primes acquises										
Brut	R1510	0	192 128	331 917	4 253	0	0	0	0	528 297
Part des réassureurs	R1520	0	34 836	0	411	0	0	0	0	35 246
Net	R1600	0	157 292	331 917	3 842	0	0	0	0	493 051
Charge des sinistres										
Brut	R1610		225 131	159 360	11 201					395 693
Part des réassureurs	R1620		44 432		2 056					46 489
Net	R1700	0	180 699	159 360	9 145	0	0	0	0	349 204
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									0
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900		37 063	23 802	865					61 729
Autres dépenses	R2500									20 703
Total des dépenses	R2600									82 432

F.1.3.3 ASSU / SII / QRT S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

Sans objet car la totalité des primes est comptabilisée sur la France.

F.1.3.4 ASSU / SII / QRT S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé similaire à la vie

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Revenus de contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurances-santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	23 743	7 540			1 880			0	0	33 162
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	2 492 161		2 649 218	710		1 559	0	0	0	5 143 648
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	-4 159		0	0		0	0	0	0	-4 159
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090	2 496 311		2 649 218	710		1 559	0	0	0	5 147 798
Marge de risque	R0100	10 493	46 412			6			0	0	56 821
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					0					
Meilleure estimation	R0120			0	0						
Marge de risque	R0130										
Provisions techniques – Total	R0200	2 526 307	2 703 879			3 445			0	0	5 233 631

F.1.3.5 ASSU / SII / QRT S.17.01.02 - Provisions techniques non vie

Non applicable

F.1.3.6 ASSU / SII / QRT S.19.01.21 - Triangles de développement en assurance non vie

Non applicable

F.1.3.7 ASSU / SII / QRT S.22.01.21 - Mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	5 233 631			36 489	
Fonds propres de base	R0020	288 731			-5 674	
Fonds propres éligibles pour couvrir le	R0050	288 731			-5 674	
Capital de solvabilité requis	R0090	121 349			-5 399	
Fonds propres éligibles pour couvrir le	R0100	288 731			-5 674	
Minimum de capital requis	R0110	54 607			-2 430	

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	2 503	2 503			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	50 514	50 514			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	236 516	236 516			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	802				

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	288 731	288 731			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles	R0500	288 731	288 731			
Total des fonds propres disponibles	R0510	288 731	288 731			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	288 731	288 731			
Total des fonds propres éligibles	R0550	288 731	288 731			
Capital de solvabilité requis	R0580	121 349				
Minimum de capital requis	R0600	54 607				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	238%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	529%				

F.1.3.8.2 ASSU / SII / QRT S.23.01.01 - Réserve de réconciliation

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	289 533	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	53 017	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
Réserve de réconciliation	R0760	236 516	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	4 679	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	4 679	

F.1.3.9.1 ASSU / SII / QRT S.25.01.21.01 - Formule Standard - SCR de base

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	335 807	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 871	
Risque de souscription en vie	R0030	272 767	
Risque de souscription en santé	R0040	0	
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	
Diversification	R0060	-128 544	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	483 900	

F.1.3.9.2 ASSU / SII / QRT S.25.01.21.02 - Formule Standard - SCR

		C0100
Risque opérationnel	R0130	17 308
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-379 859
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	121 349
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	121 349
Autres informations sur le SCR		XXXXXX
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	102 019
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	22 680
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

F.1.3.10 ASSU / SII / QRT S.25.02.21 Capital de solvabilité requis – Formule Standard et modèle interne partiel

Non applicable

F.1.3.11 ASSU / SII / QRT S.25.03.21 - Capital de solvabilité requis en modèle interne intégral

Non applicable

F.1.3.12.1a ASSU / SII / QRT S.28.01.01 - MCR Linéaire

		C0040
Résultat MCRL	R0200	74 484

F.1.3.12.1b ASSU / SII / QRT S.28.01.01 - MCR de base

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	2 100 150	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	470 419	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	2 657 467	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	3 439	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		3 665 795

F.1.3.12.2 ASSU / SII / QRT S.28.01.01 - MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	74 484
Capital de solvabilité requis	R0310	121 349
Plafond du MCR	R0320	54 607
Plancher du MCR	R0330	30 337
MCR combiné	R0340	54 607
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	54 607